

DEMANDE DE VALIDATION D'ACQUIS :

REGLES DU JEU ET PROCEDURE A SUIVRE

De quoi s'agit-il ?

D'une demande de validation sans note (= dispense) d'un ou plusieurs cours de votre cursus de L ou M au département, sur la base d'un cours identique ou équivalent déjà validé dans un cursus précédent.

Conditions :

L'enseignant-e responsable des validations d'acquis est juge de la bonne correspondance entre le cours déjà validé et celui dont vous demandez la validation par équivalence. Ces validations ne sont jamais automatiques. Elles ne peuvent en règle générale pas concerner plus de trois cours.

Si un cours a servi à obtenir un diplôme ou une année conditionnant l'accès au niveau actuel de l'étudiant.e, ce cours ne peut jamais servir de base à une dispense.

Exemple : si vous avez validé en L2, dans votre université ou cursus d'origine, un cours d'anglais nécessaire pour obtenir vos 60 ECTS de L2, et si vous avez sur cette base été admis-e en L3 à Paris 8, ce même cours d'anglais ne peut pas servir de base à une dispense de cours de langue durant votre L3 à Paris 8.

Ou, autre exemple : si vous avez validé en L3 dans votre ancienne université un cours d'« Analyse des politiques publiques », et si vous accédez à un master dans notre département sur la base de ce diplôme de Licence, ce même cours ne peut servir de fondement à une dispense par équivalence du cours « Action publique et politique sociale » de notre Master 1.

Procédure :

Les demandes doivent être formulées en une seule fois au début de l'année universitaire uniquement.

Contactez **la responsable des validations d'acquis**, Violaine Roussel, par mail, en fournissant :

- Une présentation de votre situation et la mention du ou des cours du département dont vous demandez la validation
- Tous les relevés de notes attestant de la validation des cours servant de base à votre demande
- Le formulaire ci-dessous rempli

N° étudiant-e :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :